

Paris, le 15 juillet 2024

## ***BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE***

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Hermès International à BNP Paribas, en date de négociation du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

. 2 355 titres Hermès International  
. 19 208 569 €

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, il a été négocié un total de :

A l'achat, 36 950 titres, pour un montant de 76 194 607 € (1 550 transactions).  
A la vente, 37 015 titres, pour un montant de 76 196 921 € (1 813 transactions).

Il est rappelé que :

1 – Lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 2 420 titres Hermès International  
. 18 783 390 €

2 – Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023, il a été négocié un total de :

A l'achat, 105 738 titres, pour un montant de 196 675 120 € (4 851 transactions).  
A la vente, 104 718 titres, pour un montant de 195 043 436 € (6 437 transactions).

3 – Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 496 titres Hermès International  
. 18 278 671€

4 – Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 9 166 titres Hermès International  
. 10 762 172 €